



CRITÈRES & CONDITIONS D'ATTRIBUTION

COUP DE
POUCE permis

La mobilité est un véritable enjeu pour l'insertion professionnelle. Afin de soutenir les plus jeunes générations en recherche d'indépendance, découvrez la solution que la commune a mise en place : le permis jeune et solidaire.

La commune a déployé un dispositif de financement du permis B pour les jeunes lauwinois qui souhaiteraient s'engager dans des missions d'actions citoyennes. Le principe est simple : en échange d'un engagement citoyen de volontariat, la municipalité s'engage à financer tout ou partie du permis de conduire.

ARTICLE 1 : MONTANT DES AIDES

La subvention est ouverte aux jeunes lauwinois âgés de 16 à 25 ans. Elle consiste en la prise en charge de 50 % à 100 % du permis B, à hauteur de 1600 € TTC (pour la prise en charge à 100 %) comprenant :

- ▷ Les frais de dossier
- ▷ Le cours de préparation au code de la route
- ▷ Le passage du code de la route
- ▷ 30h de préparation à la conduite
- ▷ Le passage du permis
- ▷ 1 bonus : un passage supplémentaire du code de la route ou du permis

Le versement de la subvention sera directement effectué auprès de l'auto-école partenaire de la commune. Le candidat devra choisir son auto-école parmi une liste préétablie et ne sera pas autorisé à en changer sous peine de perdre la subvention.

Le permis de conduire doit être obtenu dans un délai de 2 ans maximum après la validation du dossier par la commission « coup de pouce ».

ARTICLE 2 : CONTREPARTIES

Le candidat s'engage à effectuer en contrepartie des actions citoyennes aux bénéficiaires de la commune et de ses habitants. Ces actions citoyennes peuvent être de l'ordre du soutien scolaire (en fonction de l'âge et du niveau d'étude - à minima le candidat doit être en classe de première) auprès des collégiens et lycéens lauwinois, et/ou des travaux polyvalents en soutien aux équipes techniques communales (désherbage, nettoyage urbain, rangement, aide logistique, participation aux temps forts de la commune...).

125h sont à effectuer dans un délai de 6 mois pour un financement total du permis, et 62h30 pour un financement à 50 %.

Soutien scolaire :

Matières concernées : mathématiques, sciences physiques, sciences, français, langues étrangères, comptabilité, musique... (hors EPS et arts plastiques).

Les cours seront donnés au domicile de l'élève, à Lauwin-Planque.

C'est la mairie uniquement qui assurera la relation entre « l'élève » et « le professeur », la validation du soutien et des matières demandés ainsi que la comptabilité des heures effectuées.

ARTICLE 3 : CONDITIONS

- ▷ Avoir sa résidence principale à Lauwin-Planque.
- ▷ Être âgé de 16 à 25 ans.
- ▷ Ne pas avoir déjà eu son permis.
- ▷ Ne pas être déjà inscrit dans une auto-école.

Demande possible jusqu'à épuisement du budget prévu, dans la limite de 5 BAFA complet par an, suivant le respect des conditions d'accès et l'éligibilité, après la validation du dossier par le jury d'attribution.